

Un combustible minéral analogue à la houille a été découvert près de Dellys, en Algérie; la *Revue algérienne et coloniale* fournit à cet égard les renseignements ci-après :

« L'îlot de roche éruptive voisin du cap Bengut, à Dellys, est divisé en blocs irréguliers d'un volume très variable par une multitude de fentes dans lesquelles on trouve des fragments isolés de combustible fossile présentant l'aspect de houille de bonne qualité. Ces fragments, qui sont à angles durs, d'une longueur de 6 à 7 centimètres au plus, ont 0,04 d'épaisseur maximum. Ils se rapportent à deux variétés de combustibles; l'une est très sèche et brûle sans flamme; l'autre, qui est la plus abondante, est très grasse et brûle avec une longue flamme.

» La variété sèche, placée en morceaux dans une capsule de platine rougie par une lampe à alcool à double courant d'air, ne se consume pas à cause de la faible quantité de matières bitumineuses volatiles qu'elle renferme. Par la combustion en vase clos, elle ne donne pas de coke. Elle renferme 0,793 de carbone. Elle est d'un beau noir éclatant, et son aspect extérieur ne suffit pas pour faire prévoir sa composition chimique. Elle ressemble complètement à la variété grasse.

» Celle-ci renferme 0,0182 à 0,0574 de matières terreuses. Elle est très pure, comme la précédente, et d'un beau noir éclatant. Elle s'allume et brûle avec facilité à la simple flamme d'une bougie, en donnant une flamme blanche et vive, et répandant une fumée noire et épaisse par la distillation en vase clos; il se dégage de l'eau ammoniacale, comme dans la distillation des houilles, des huiles bitumineuses épaisses de couleurs fauves et des gaz inflammables. Il reste un coke dur, compacte, ayant le brillant du fer métallique. La proportion du charbon fixe est aussi élevée que dans la plupart des houilles grasses de bonne qualité, et varie de 0,2680 à 0,6000. Son pouvoir calorifique est également considérable et varie de 6,114 calories à 6,282 calories.

« Ce combustible est compacte, dur, et ne se brise pas sous la pression des doigts. Il est en définitive de très bonne qualité et serait propre à tous les usages industriels, s'il se rencontrait en quantité considérable. Malheureusement il n'en est pas ainsi. Quoique la roche éruptive se présente en plusieurs points aux environs de Dellys, on y a encore trouvé des fragments de combustible que dans une seule localité, au cap Bengut. Et ces fragments sont assez rares. Il faut abattre de gros volumes de roche éruptive pour trouver quelques petits morceaux de combustible fossile.

FAITS DIVERS.

Les importants travaux pour construire une gare définitive au chemin de fer du Nord, dans l'ancien clos Saint-Lazare, viennent d'être commencés au couchant de l'ancienne, tout près de l'hôpital Lariboisière. La grande façade, tournée au midi, sera sur la rue de Dunkerque, élargie dans la proportion d'un boulevard. Devant cette façade viennent déboucher deux nouvelles rues déjà terminées, pour mettre la gare en communication directe avec le boulevard de Magenta et la rue Lafayette, qui va être continuée jusqu'à la rue de la Chaussée-d'Antin. La première partie de la gare que l'on construit, et qui s'étend déjà à plusieurs mètres au-dessus du niveau du sol, tout en fer et pierres, est destinée aux bureaux. Cette gare sera tout à fait monumentale. On sait que le chemin de fer du Nord, depuis Saint-Denis jusqu'à la gare de la rue de Dunkerque, a été triplé en largeur.

— Le *Moniteur des arts* dit qu'on continue avec soin le grand inventaire de tous les objets d'art qui garnissent les musées et les palais impériaux. Le numéro d'ordre dépasse aujourd'hui 40,000.

Il est question de faire un semblable inventaire, et, par suite un catalogue, pour tous les ouvrages d'art qui décorent les temples, les églises, les chapelles, les hôpitaux, les couvents et les établissements publics.

— Un vol vient d'être accompli à Paris, dans les curieuses circonstances qu'on va lire :

Un commerçant du quartier Saint-Denis, M. R..., vit arriver chez lui, il y a quelques jours, un jeune homme de l'air le plus honnête du monde, qui lui dit : « Je viens, monsieur, vous apprendre une bonne nouvelle. Ma mère, qui habite Marseille, vient de m'écrire pour m'informer du décès d'un monsieur Duval, dont nous sommes les héritiers. Il vous reviendra, pour votre part, plus de cent mille francs. Il paraît que nous avons l'avantage d'être, sans nous en douter, parents par alliance, et que Duval, que nous connaissons à peine, n'a pas d'autres héritiers que nous.

Et il remit au commerçant deux lettres : l'une portait le timbre d'un notaire et la signature Renaudin; l'autre était celle de la mère. Ces deux lettres donnaient au sujet de l'héritage les détails les plus précis.

Suivant les conseils de celui qui se disait son cousin, le négociant, voulant au plus vite se mettre en règle dans cette importante affaire, alla trouver le notaire et le fit accompagner à Marseille par un jurisconsulte pour l'accompagner à Marseille et l'aider de ses lumières. Après avoir pris toutes ses dispositions, M. R... partit en compagnie de son homme d'affaires et du cousin. Celui-ci, le matin même du départ,

l'avait prié de lui prêter cinq cents francs, volant, dit-il, emporter un bijou pour sa mère.

Le train de huit heures et demie emmena les trois voyageurs. A la station de Montereau, vers onze heures et demie, pendant un court temps d'arrêt, le cousin descendit; mais il ne revint pas auprès de ses compagnons. Ceux-ci ne s'en inquièrent pas, présumant que le jeune homme ne les avait pas rejoints pour une cause indépendante de sa volonté, mais qu'ils le verraient arriver à Marseille par le train qui suivait celui qui les transportait.

M. R... et son conseil, étant à Marseille, se trouvèrent pendant deux jours à l'arrivée de tous les convois venant de Paris; ils ne virent pas le prétendu cousin. Alors, soupçonnant une partie de la vérité, ils se renseignèrent et constatèrent qu'il n'existait dans cette ville aucun notaire du nom de Renaudin, qu'aucun individu du nom de Duval n'y était décédé, et que les lettres dont nous avons parlé étaient fausses.

Le commerçant se hâta de revenir à Paris, où l'attendait une nouvelle déception. Le lendemain du jour de son départ, le jeune homme s'était présenté à M. R... à Montereau, lui avait-il dit, Monsieur votre mari s'est aperçu qu'il ne s'était pas muni d'assez d'argent pour subvenir aux premiers frais de l'héritage, enregistré des actes, honoraires d'avoués, de notaires, etc.; il m'envoie chercher 2,000 fr. Je reprends, ajouta-t-il, immédiatement le chemin de fer et je rejoins M. R... à Marseille, où nous nous retrouverons chez le notaire.

Mme R..., sans défiance, donna les 2,000 fr. Le tour était joué.

— Le *Journal du Havre* publie, au sujet de la marée du 16 septembre, les détails qui suivent :

« L'administration des chemins de fer de l'Ouest qui a, si bénévolement, renoncé aux profits que lui produisaient les trains de plaisir organisés naguère entre Paris et le Havre et vice versa, doit reconnaître aujourd'hui qu'elle a eu grand tort de laisser tarir cette source de recettes. En effet, 2,400 Parisiens ont profité du train de plaisir, extraordinairement concédé par la Compagnie, et sont arrivés ce matin dans notre ville par trois convois de 800 personnes chacun.

» A peine débarqués, les excursionnistes se sont portés en foule sur la jetée, où ils ont pu jouir, deux heures plus tard, du spectacle d'une mer fortement agitée par d'assez violents vents d'ouest-nord-ouest. Un très grand nombre de nos visiteurs ont pris passage, en dépit du gros temps, sur les steamers en partance pour Honfleur et Trouville, afin de faire un voyage au long-cours, qui, pour la plupart, ne sera pas sans amertume.

— La ville de Saint-Germain vient d'être le théâtre d'un double crime. Un ancien militaire en retraite, M. Carpentier, habitait seul avec sa domestique le deuxième étage d'une maison de la rue de la Procession. Hier matin, ne voyant paraître ni M. Carpentier, ni la servante, les voisins s'émuèrent, et l'on pénétra dans l'appartement, où l'on découvrit un horrible spectacle.

M. Carpentier était étendu sur son lit, la tête fracassée. Quelques instants plus tard, on trouvait le cadavre de sa bonne, pendue dans sa chambre. On présume que cette fille a pénétré dans la chambre de son maître pendant son sommeil et l'a frappé d'un marteau. Redoutant ensuite les conséquences de son crime, elle se serait donné la mort. M. Carpentier était âgé de soixante-cinq ans; sa domestique n'était âgée que de vingt-deux ans. D'après les constatations qui ont été faites immédiatement, la mort de l'un et de l'autre remonterait à plusieurs jours.

On se perd en conjectures sur le mobile de ce crime. M. Bernay, commissaire de police de l'arrondissement de Saint-Germain, qui s'était transporté sur les lieux, conjointement avec M. Croissant, juge de paix, a ouvert une enquête.

— Un bien triste accident vient d'avoir lieu dans la commune de la Vieille-Lyre, canton de Rugles.

Le fils de M. B..., meunier, jeune homme de dix-sept ans, voulant déplacer une courroie qui transmettait au blutoir le mouvement de la roue principale, a été pris par sa blouse dans les engrenages et littéralement broyé. Ce terrible drame n'a eu qu'un témoin, la mère du jeune homme elle-même, qui, munie d'un flambeau, était venue pour l'éclairer, et a assisté, sans pouvoir lui porter secours, à la courte mais épouvantable agonie de son unique enfant.

— Un accident affreux est arrivé jeudi aux falaises de Jobourg. M. Langlois, gendre de M. Hervieu, avocat à Cherbourg, visitant ces falaises avec sa femme et plusieurs autres personnes, est tombé de ces hauteurs escarpées dans un précipice de plus de vingt mètres de profondeur. Il s'est grièvement blessé dans cette chute épouvantable. M. Marroin, chirurgien en chef de la marine, lui a immédiatement pratiqué une saignée. M. Langlois a été transporté à Beaumont, où il se trouve aujourd'hui. Il a repris connaissance, et son état, tout grave qu'il est, n'est pas désespéré; jusqu'ici on a bon espoir.

Cette triste nouvelle a péniblement impressionné Cherbourg. Elle a été annoncée au congrès scientifique par son président, M. Langlois faisant partie du bureau général.

Par suite de ce douloureux événement, le bal qui devait se donner à l'occasion de la clôture du congrès n'aura point lieu.

— La statue de la vierge inaugurée le 12 sur le Mont-Corneille au Puy, modelée par M. Bonnassieux et coulée en bronze, pèse 150,000 kilogrammes. Ce bronze provient de 213 canons pris à Sébastopol, donnés par l'Empereur. Elle a seize mètres de hauteur ou quarante-huit pieds de hauteur. Elle est formée de 120 pièces réunies et consolidées par des oreillons, dans l'intérieur est un escalier tournant comme dans l'intérieur de la colonne Vendôme et de la place de la Bastille.

— On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire* :

« Vendredi, M. le comte des Cars se rendait à cheval de son château de la Morosière à Chalonnes. Arrivé près de cette ville, il frappa son cheval, qui fit un bond et le désarçonna. M. des Cars fut jeté à terre et se blessa grièvement à la tête. Transporté à l'hôtel de France, à Chalonnes, il y reçut les soins de quatre médecins. Mais la science était inutile. Le lendemain, il expira vers quatre heures du soir. »

— On écrit de Saint-Petersbourg à l'office Bullier :

« L'été a été terrible, c'est le mot, et signalé par des maladies épidémiques qui ont causé de grands ravages. Jamais depuis longtemps les nécropoles à Pétersbourg ne s'étaient autant peuplées en un si court espace de temps. On trouve commode de rejeter la mortalité sur le choléra; l'ignorance des gens de l'art, la négligence y trouvent leur compte, car il est convenu que, du moment où un homme meurt du fléau asiatique, on n'a rien à reprocher à ceux qui l'ont assisté. Mais, je dois le dire, je crois que cette fois on a calomnié le choléra; il n'a pas été aussi méchant qu'on le dit. C'est bien plutôt l'incurie et l'apathie des autorités qu'il faut accuser.

» Vous savez que Pétersbourg est coupé par plusieurs canaux; les uns remontent à la fondation même, c'est à-dire à Pierre-le-Grand, les autres à Catherine II. Or, ces canaux, qui rendent de si grands services pour le transport de tous les approvisionnements et des produits venant de l'intérieur, qu'on entrepose pour les emporter, n'ont pas été curés depuis qu'ils ont été creusés. Avec le temps, et grâce aux détestables habitudes qui régnent ici, ils se sont envasés, ils sont devenus de vrais réceptacles de détritus et d'immondices. Pendant l'hiver, ils sont gelés; mais l'été, il s'en échappe des miasmes délétères. Cette année, ces miasmes, sous l'action d'un soleil de feu, sont plus abondants, plus dangereux, et ils ont répandu dans l'air des germes pestilentiels.

» Il est question, depuis longtemps, de faire nettoyer les canaux de Pétersbourg, en commençant par celui de la Moïca. La police, saisie d'un accès de philanthropie, a prétendu naïvement que le nettoyage serait funeste, parce que les émanations, restées jusqu'à présent sous l'eau, nous donneraient une peste épouvantable. D'un autre côté, le gouvernement et la douma (conseil de la ville) ont cru que la dépense serait trop élevée eu égard à la situation financière.

» On trouve bien de l'argent pour les choses les plus futiles, on n'en trouve pas pour celles que commande l'intérêt public. Connaissez-vous une dépense plus nécessaire que celle dont dépend la salubrité d'une capitale qui s'agrandit sans cesse et qui compte environ 600,000 habitants? »

Tribunaux.

Une foule immense se pressait lundi matin dans l'enceinte trop étroite du tribunal de police de Westminster, et certes le spectacle en valait la peine. Un pair d'Angleterre, le très honorable comte de Kingston, après avoir passé la seconde moitié de la nuit au poste, en compagnie du rebut de la cité, y était amené sous la triple prévention d'avoir été trouvé complètement ivre sur la voie publique, d'avoir refusé de payer son dû à un cocher de cabriolet, et d'avoir frappé un constable dans l'exercice de ses fonctions.

A deux heures du matin, sa seigneurie menant grand bruit dans Merley's hôtel, en avait été expulsé assez cavalièrement par les garçons. A la porte elle avait trouvé le cocher de cabriolet qu'elle avait oublié, et auquel elle refusa de payer 10 shillings (12 fr. 50) qu'elle lui devait.

Le cocher la conduisit au poste de police; là on lui fit observer qu'il n'y avait pas lieu à arrestation préventive puisqu'il connaissait le nom et l'adresse de son très honorable débiteur, et qu'il n'aurait qu'à le citer devant le juge de paix pour obtenir son paiement avec indemnité de déplacement.

Le cocher parti, le comte de Kingston pria le chef de poste de lui donner un homme pour le reconduire chez lui; c'est un petit service que les policemen sont habitués à lui rendre.

Mais à peine hors du poste, le noble lord changea d'avis : ce ne fut plus à son domicile, mais chez un ami, puis chez un autre, qu'il prétendit aller. Comme le constable lui fit observer qu'il ne pouvait se promener toute la nuit d'une extrémité de Londres à l'autre, le comte de Kingston lui donna un soufflet et des coups de pied. Le constable, quittant son rôle d'ange gardien, saisit sa seigneurie à bras le corps, et la jeta dans le poste le plus voisin, d'où il l'avait tirée pour l'amener à l'audience.

Appelé à s'expliquer, le comte de Kingston, mal remis de ses excès de la veille, le prend sur le ton le plus hautain.

Le constable s'est juré, c'est lui qui l'a

insulté, et en l'insultant il a insulté la chambre des lords tout entière.

Sa seigneurie n'était point ivre, elle ne s'est jamais enivrée; elle ne connaît pas ce cocher et ne lui doit pas un penny; il est stupide que le juge écoute de pareils témoins : il fera bien de prendre garde à lui.

LE JUGE, M. PAYNTER. Il est réellement honteux de voir un pair du royaume se conduire de cette façon, se livrer à une ivresse bestiale, accuser les témoins de parjure, et insulte un magistrat sur son siège. Milord, quant à nous, nous méprisons vos injures : il y a longtemps que nous ne tenons nul compte de ce qui peut sortir de votre bouche. Pour l'honneur de la pairie, nous aimons à penser que vous êtes le seul membre de ce corps capable de vous donner ainsi en spectacle au public d'une audience de police.

Milord, vous paierez à ce cocher 10 shillings, plus ses frais de déplacement de ce matin; vous payerez en outre 9 shillings (11 fr. 25) pour vous être enivré, 40 shillings (60 fr.) pour avoir frappé un policeman, à défaut de quoi vous serez renfermé pendant un mois dans une maison de correction (*workhouse*). De plus, comme voilà trois fois que vous êtes cité devant nous pour refus de paiement à un cocher, nous décidons qu'à l'avenir tout cocher qui refusera de conduire votre seigneurie sera déclaré excusable.

Ami de la Religion).

Pour tous les articles non signés, J. Reboux.

DENTELLES.

La *Compagnie lyonnaise* vient de recevoir de ses fabricques les assortiments qu'elle avait préparés pour la saison d'hiver, en dentelles noires de Chantilly, point d'Alençon, application de Bruxelles, point de Venise, Valenciennes, etc., etc. Tous les dessins de ces dentelles sont nouveaux, elles sont mises en vente à des prix très avantageux. 2123-6333

LA MODE ILLUSTRÉE.

Un grand nombre de nos lectrices se sont abonnées sur notre recommandation à la *Mode illustrée*, dans nous leur avons annoncé l'apparition au mois de janvier dernier. Nous venons aujourd'hui leur rendre compte du succès rapide que ce charmant recueil a obtenu dans les familles.

Le meilleur éloge qu'on puisse faire d'un journal consiste à citer le chiffre de ses abonnements. En six mois d'existence, la *Mode illustrée* a réuni 11,000 abonnées, et ce qui parle surtout en faveur de son importance réelle, c'est l'empressement des abonnées à faire elles-mêmes la propagande de leur journal parmi leurs parentes, leurs amies et les personnes de leur connaissance, alléguant ainsi chaque jour des dépenses considérables que nécessite la *Mode illustrée*; car il ne faut pas moins de 20,000 souscriptions pour couvrir ses énormes frais d'établissement. Dès son apparition, ce recueil s'est placé au premier rang des publications périodiques illustrées, par l'a-propos le grand nombre et la beauté d'exécution de ses gravures. Quant à sa rédaction, les éloges qu'elle mérite sont confirmés par l'opinion favorable que les abonnés manifestent dans leur correspondance. La *mode illustrée* n'est pas seulement un recueil de gravures et de patrons, dont l'utilité pratique a été reconnue par les familles, c'est encore une revue littéraire et un cours de saine morale pour les jeunes filles et les jeunes femmes. Si nous en jugeons par les articles déjà publiés dans les vingt-six premiers numéros (premier semestre), la *Mode illustrée* est destinée à remplacer dans les salons une foule de livres équivoques; sa lecture plaira en instruisant. On peut citer comme exemple les *Lettres d'une marraine à sa filleule*, l'esprit et le bon sens y président à l'éducation des femmes dès leur enfance. — Un immense avantage de la *Mode illustrée*, c'est qu'elle paraît tous les huit jours; cette publicité fréquente permet d'enregistrer toutes les évolutions capricieuses de la mode. On peut donc prédire un succès illimité à cette importante publication, qui ne coûte que 12 fr. par an pour Paris, et 14 fr. pour les départements.

Les mères de famille ne doivent point voir, dans la nouvelle recommandation que nous faisons de la *Mode illustrée*, un éloge intéressé; il leur suffira de demander à l'administration, 56, rue Jacob, à Paris, un numéro quelconque de ce journal; il leur sera envoyé gratis et franco, afin qu'elles puissent juger de son mérite et de son utilité. Nous sommes convaincu que non-seulement l'abonnement en sera la conséquence, mais qu'on voudra même se procurer les vingt-six numéros publiés jusqu'à la fin de juin, pour avoir la collection complète.

La *Mode illustrée* est du même format que l'*Illustration*; le texte, en caractères neufs, est imprimé par Firmin Didot avec un luxe de typographie fait pour plaire même aux yeux fatigués.

Les abonnements sont reçus dans nos bureaux.

ANNONCES

A VENDRE
UNE PROPRIÉTÉ
située au milieu des plus beaux sites de la
Normandie (Orne), d'une contenance de
465 HECTARES
d'un seul tenant.

Maison de maître, ferme, bois, eaux vives.

Cette terre giboyeuse touchant à la belle forêt d'Andenne, est sillonnée de routes, et située à 10 kilomètres d'une station du chemin de fer de Paris à Granville; à 8 kilomètres des sources thermales de Bagnoles.

On traiterait sur la mise à prix de 400,000 fr. S'adresser au bureau du journal. (2135)